



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

L'an deux mille dix neuf et le dix sept septembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Etaient présents :

Mme Anne-Marie HEIB, Adjointe
Mme Nadia SIMON, Adjointe
M. Thierry DRIES, Adjoint
M. Serge BATISSE, Conseiller
Madame Valérie ROGE, Conseillère
M. Vincent MOHR, Conseiller

Etaient absents :

Mme. Jeannine GRONNWARD, Conseillère, qui a donné procuration à Mme Anne-Marie HEIB,
Mme Myriam BRION, Conseillère, qui a donné procuration à Mme Nadia SIMON,
M. Gérard BARDIN, Conseiller, qui a donné procuration à M. Thierry DRIES,
M. Sébastien GAUGE, Conseiller, qui a donné procuration à M. Serge BATISSE.

Date de la convocation : 11/09/2019
Date d'affichage CR : 20/09/2019

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers votants : 7
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoir : 4

Monsieur Serge BATISSE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

DCM N° 27/2019 : ADHESION A LA CONVENTION « PARTICIPATION CITOYENNE ».

Considérant la volonté du conseil municipal d'agir en matière de prévention de la délinquance,

Considérant les séances d'information tenues par la gendarmerie auprès des membres du conseil municipal et de la population,

Le maire rappelle l'objectif de la démarche de participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Il précise que ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » en partenariat avec la gendarmerie nationale

Et AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

DCM N° 28/2019 : CONVENTION POUR UNE MISSION DE GARDIENNAGE DE FOURRIERE AUTOMOBILE.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de signer une convention de délégation de service public avec un gardien de fourrière ;

Vu le décret du 23 mai 1996 qui permet l'exploitation du service public par un tiers privé, tout en réaffirmant la compétence exclusive de l'officier de police judiciaire pour donner l'ordre de mise en fourrière ;

Etant donné qu'ainsi, l'autorité administrative compétente a la possibilité de confier à un tiers privé les opérations d'enlèvement, de garde et de destruction des véhicules ;

Cette délégation de service public ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

- Le gardien de fourrière bénéficie d'un agrément préfectoral ;
- Les prescriptions des articles 38 et suivants de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques sont respectées.

Vu les dispositions de l'article R. 325-29 du Code de la route qui prévoit que lorsque l'autorité dont relève la fourrière fait appel à des professionnels du secteur privé, elle doit assurer leur rémunération.

A cette fin, l'article précité précise que cette autorité peut conclure avec ces professionnels une convention tarifaire respectant les taux maxima fixés par arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à **l'unanimité**,

Autorise le maire à signer la convention de délégation de fourrière jointe en annexe avec la Sté AFM, siège au 95 Boulevard de la Solidarité 57070 METZ pour une durée de trente six mois.

DCM N° 29/2019 : APPEL A PROJET 2019 - RESTAURATION TRAME VERTE & BLEUE ET AUTRES.

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2018 de la Trame Verte et Bleue GRAND EST en faveur de la biodiversité déposée en juin 2018 suite à la DCM 23/2018 DU 27 JUIN 2018 rejetée par lesdits partenaires car le projet n'intégrait pas suffisamment l'approche Trame Verte et Bleue selon les critères définis dans cet appel 2018.

Après étude avec la Conseillère Trame Verte et Bleue de notre CCHCPP, le Maire présente un nouveau dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Appel A Projet 2019 de la Trame Verte et Bleue GRAND EST en faveur de la biodiversité.

Les réservoirs et les continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction, etc.), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.

De plus le projet s'inscrit dans la démarche intercommunale d'actions en faveur de la TVB et de réflexion globale sur la problématique ruissellement/inondations.

Vu la réunion publique organisée le 05/09/2019 dans le foyer socio-culturel durant laquelle 5 personnes, sur la cinquantaine présente, ont exprimé des réserves soit en tant que propriétaire terrien, soit en tant que contestataire à toutes modifications des espaces, soit en tant que personnes récoltantes et opposées à toute limitation de l'utilisation des sols publics,

Dans le cadre de « l'Appel A Projet 2019 Trame verte et bleue » la commune présente un ensemble d'actions pour la création, la restauration de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques, le traitement des problématiques ruissellements/inondations et des actions pédagogiques d'animation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE :

de mettre en place ce projet de création et de restauration de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques, à savoir :

- La réouverture / restauration écologique du Rupt de Zelle,
- Création de milieux humides associés,
- Restauration de la continuité écologique dessous le Friche et Poixe,

AUTORISE :

- le Maire à présenter ce dossier Appel A Projet 2019 auprès de la région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Grand Est,

- le Maire à signer tous actes ou documents ou commandes en relation avec ce dossier,

DIT que la somme nécessaire, par phasage, est inscrite au Budget Primitif 2019 et sera inscrite aux Budget Primitifs 2020 et 2021.

DCM N° 30/2019 : ANIMATION / REPAS POUR LES AINES.

Mme SIMON, adjointe chargée du pôle Ecole – Social – Fêtes communales et Fleurissement, expose les projets d'animation annuelle pour les aînés de SERVIGNY LES SAINTE BARBE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'effectuer une sortie gourmande et culturelle, ou, « en cas d'impossibilité matérielle », un repas traditionnel

AUTORISE le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence.

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2019.

DCM N° 31/2019 : ACHAT DE MATERIEL.

Sur proposition du Maire,

Sur proposition de Mme. Anne-Marie HEIB, en charge du foyer socio culturel,

Vu les besoins spécifiques,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de la nécessité de procéder à l'achat de :

- Pour le foyer socioculturel,

- o Un second percolateur, de 60 tasses, pour un montant maximum de 250€ TTC,

AUTORISE le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition de ce produit en 2019,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2019.

POINT 4 – DIVERS :

A – Avancement travaux MAM :

La pose de l'escalier « issue de secours », quart tournant, est réalisée en lieu et place de l'ancien escalier vétuste.

B – Usage du droit de préemption :

Le Maire informe le Conseil qu'il ne fera pas usage du Droit de Préemption Urbain, conformément à l'avis émis par la Commission Urbanisme, lors de la vente, en cours, de deux biens rue principale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00 (vingt deux heures) et arrêtée à cinq délibérations du N° 27/2019 à N° 31/2019.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 20 septembre 2019.
Joël SIMON, Maire